

C.P. 2781, daté le 4 octobre 1917.—Approbation de la proclamation appelant la première classe au service militaire.

C.P. 2833, daté le 8 octobre 1917.—Comité du service public du Conseil du service national, chargé de s'enquérir des demandes d'exemption faites par les employés civils.

C.P. 2936, daté le 15 octobre 1917.—Prolongation du délai pour l'appel de la première classe dans le Yukon.

C.P. 2958, daté le 19 octobre 1917.—Règlements sous l'autorité de la Loi du Service Militaire.

Arrêté en conseil 3007, daté le 20 octobre 1917.—Frais de déplacement des membres de la Commission de sélection.

Arrêté en conseil 3008, daté le 20 octobre 1917.—Frais de subsistance et de déplacement des membres du Conseil du service militaire.

Arrêté en conseil 3025, daté le 20 octobre 1917.—Règlements concernant le rapport au service et les demandes d'exemptions des hommes domiciliés en dehors du Canada.

Arrêté en conseil 3033, daté le 23 octobre 1917.—Convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, appelant au service militaire, sous ses propres drapeaux, ses citoyens demeurant dans l'autre pays.

Arrêté en conseil 3036, daté le 23 octobre 1917.—Relativement de l'exemption de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Arrêté en conseil 3093, daté le 2 novembre 1917.—Secrétaire du juge d'appel central—J. L. McDougall—au salaire de \$250 par mois.

Arrêté en conseil 3095, daté le 2 novembre 1917.—Les dépenses de la division du service militaire doivent être soldées à même les crédits de guerre.

Arrêté en conseil 3112, daté le 2 novembre 1917.—Dépenses des juges au sujet des nominations aux tribunaux locaux.

Arrêté en conseil 3118, daté le 7 novembre 1917.—Autres règlements sous l'empire de la Loi du Service Militaire, 1917.

Arrêté en conseil 3168, daté le 9 novembre 1917.—Règlements relatifs aux déserteurs et aux absents sans permission, etc.

Arrêté en conseil 3169, daté le 9 novembre 1917.—Règlements relatifs aux demandes d'exemptions par les personnes qui ne se sont pas conformées à la proclamation faite en vertu de la Loi du Service Militaire, 1917.

Arrêté en conseil 3230, daté le 19 novembre 1917.—Règlements imposant des pénalités pour la contravention à la loi.

Arrêté en conseil 3231, daté le 19 novembre 1917.—Relativement aux demandes d'exemptions dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions éloignées.

Arrêté en conseil 3232, daté le 19 novembre 1917.—J. H. Moss autorisé à signer les réquisitions des impressions et de l'imprimerie à l'usage du Conseil du service militaire.

Arrêté en conseil 3283, daté le 27 novembre 1917.—Règlement relatif au rapatriement des citoyens ou des sujets des pays alliés qui demeurent au Canada.

Arrêté en conseil 3285, daté le 27 novembre 1917.—Le ministre de la Justice est autorisé à nommer le juge qui doit remplir les fonctions assignées au juge en chef, relativement aux tribunaux d'appel, en cas de vacance dudit emploi.

Arrêté en conseil 3298, daté le 29 novembre 1917.—Rémunération des registraires et des sous-registraires.

Arrêté en conseil 3321, daté le 30 novembre 1917.—Règlements relatifs aux appels des décisions des tribunaux au juge central.

Arrêté en conseil 3344, daté le 3 décembre 1917.—Relativement à l'audition des appels, le plus tôt possible.

Arrêté en conseil 3348, daté le 3 décembre 1917.—Relativement à la libération du service militaire des personnes livrées à l'agriculture.

Arrêté en conseil 3349, daté le 3 décembre 1917.—Le ministre de l'Agriculture est autorisé à nommer des représentants du ministère de l'Agriculture pour comparaître devant les tribunaux.